

L'INFO DE CERNOY

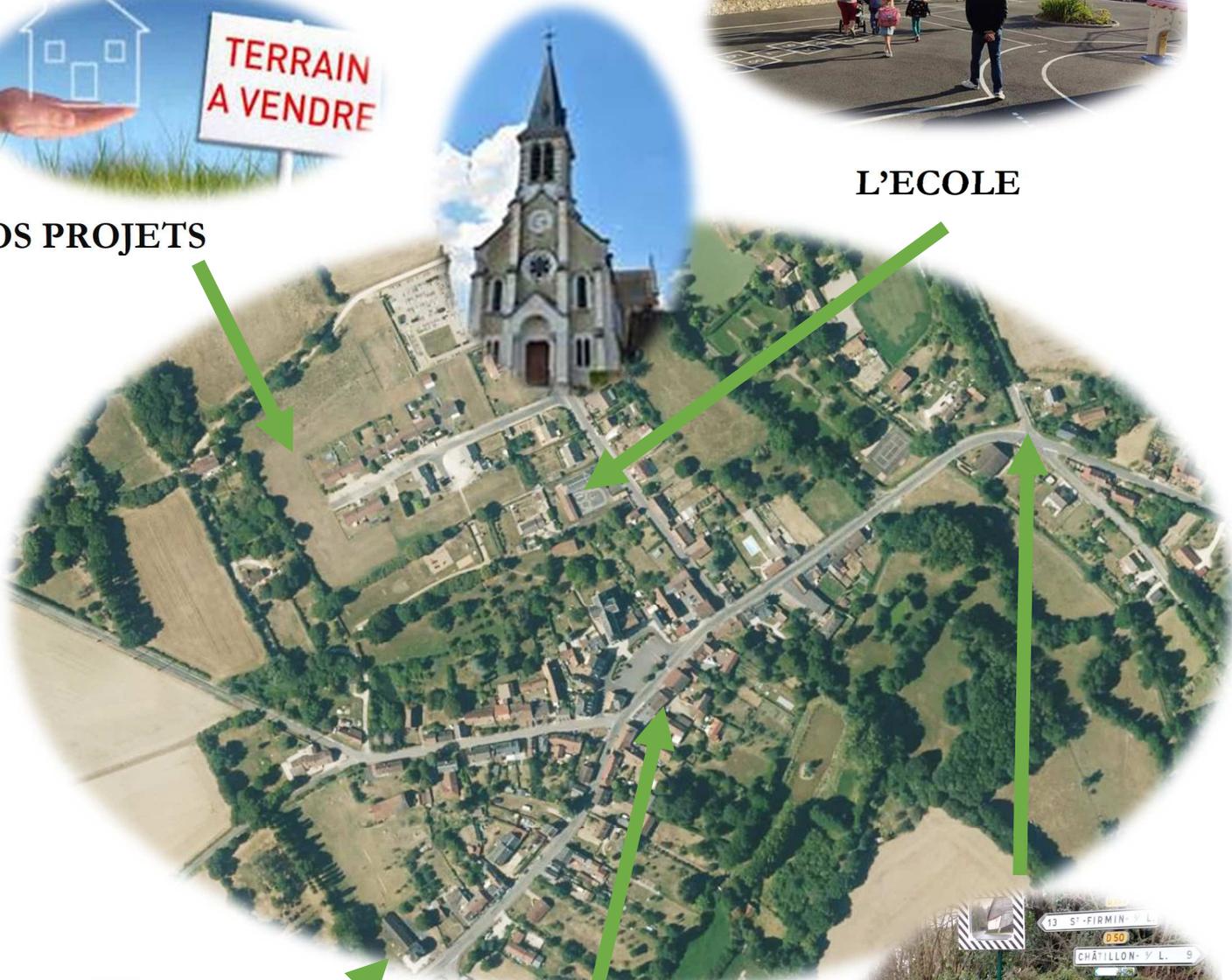
L'EGLISE



L'ECOLE



NOS PROJETS



COMMERCES



LA SECURITE DE NOTRE VILLAGE

LA MAIRIE



LES VŒUX DU MAIRE

Chères Cernoyennes, Chers Cernoyens,

C'est en mon nom et celui du Conseil municipal que je vous présente nos meilleurs vœux.

Après une année 2021 encore éprouvante à bien des égards, toujours marquée par la crise sanitaire, 2022 débute avec l'espoir de jours meilleurs.

Cette crise nous rappelle, encore et toujours, à quel point la santé est une part majeure de notre bonheur.

L'équipe municipale a continué de mener à bien les chantiers engagés :

Les travaux pour la sécurisation du bourg arrivent, enfin, à terme. Seule la résine à l'entrée de la route de Châtillon reste à appliquer.

Ces travaux soulignent combien la sécurité dans notre commune n'est pas à négliger.

Nous devons poursuivre nos efforts afin de rendre la traversée de notre village encore plus paisible.

L'aménagement du parking de la mairie sera entrepris cette année pour le rendre plus praticable.

L'éclairage public sera, après plusieurs mois de retard, rénové à compter du mois de février.

Le véhicule des services techniques sera changé prochainement au profit d'un véhicule électrique.

Enfin, une partie de la toiture de l'auberge, délaissée par le passé, devra être rénovée dès que possible afin de préserver ce bâtiment communal.

Toutes ces actions constituent la base de notre volonté de faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Deux axes majeurs se profilent devant nous :

- L'église tout d'abord, centre de tout village, mérite toute notre attention. Maintenant que nous avons réalisé la 1^{ère} démarche avec l'audit de sa couverture, il va nous falloir mener sans doute la plus grosse partie de ce dossier : obtenir des subventions, démarches administratives qui demanderont du temps avant de voir le début des travaux, mais nous aurons à cœur que ceux-ci débutent avant la fin du mandat.
- Le dynamisme, ensuite, dans notre commune.
Malgré la période difficile, le 2^{ème} semestre 2021 a vu s'organiser à Cernoy, grâce à l'implication du Comité d'animation, de l'association Cernoy d'Hier à Demain et de vos élus, bon nombre de manifestations telles que les marchés de producteurs, la brocante, les randonnées ou encore le défilé des enfants, petits et grands, costumés. Le Club des retraités a repris ses activités, moments d'échanges essentiels pour nos aînés.

Merci à nos associations.

Ce sont des événements que nous tenons à renouveler, de plus belle, en cette nouvelle année.

Nous avons à cœur de maintenir une dynamique avec chacun d'entre vous.

L'arrivée régulière de nouveaux arrivants à Cernoy est un point important.

C'est pourquoi nous tenons à étudier, dès cette année, les possibilités d'agrandissement du lotissement et la viabilisation de terrains communaux afin de permettre à des familles de s'installer dans notre village.

Notre école, qui est une chance pour la vie d'un village, doit bénéficier de toute notre attention, encore plus chaque année. Elle aura reçu, ces derniers mois, des aménagements, petits et grands, qui permettent sa mise en valeur. Faisons qu'elle puisse accueillir chaque année de nouveaux élèves.

Gardons enfin à l'esprit que nous aimerions voir à Cernoy émerger de nouvelles activités ou commerces et que nous saisirons les opportunités qui se présenteront en ce sens.

La commune se doit d'apporter les conditions et le soutien à celles et ceux qui font la vie du village.

Guillaume et son auberge ont permis bon nombre d'animations. Souhaitons-lui de pouvoir reprendre totalement son activité le plus vite possible.

Faisons que cette année 2022 soit la plus réussie possible et n'hésitons pas à partager la joie avec nos proches. A nouveau, recevez nos plus sincères vœux pour cette nouvelle année.

Alexandre BRAGUE.

RETROSPECTIVE 2021

• Sécurisation de notre Village :



La sécurisation de notre village a commencé par la signalisation d'emplacements de parking sur la place de l'Eglise.

Le stationnement sur cette dernière était parfois anarchique.

Afin de sécuriser les montées et descentes des enfants dans le car scolaire un aménagement a permis de délimiter ces places.

Dans cette continuité nous avons mis en place la limitation de vitesse à 30 km / h, sur la rue d'Autry, très fréquentée aux heures d'école.

Petit Rappel : Ce n'est pas facile de respecter mais ralentissez, ne vous laissez pas dépasser par la vitesse ; soyez prudents pour les enfants et pour tous.



Nous avons créé un parking pour l'école qui permet d'emmener nos petits bambins en toute sécurité.

Ce dernier vous permet également de profiter du parc de jeux.

Petit Rappel : Merci de rouler lentement dans le lotissement par respect pour les habitants lorsque vous conduisez vos enfants à l'école.



Enfin cette année nous avons terminé par l'installation d'Ecluses aux entrées de notre village, ainsi qu'un balisage par des bornes plastiques qui, souhaitons-le, permettront aux automobilistes de prendre conscience qu'ils entrent en agglomération.

Merci pour le bien-être de tous de respecter ces infrastructures et de lever le pied.



• Travaux et embellissement de notre Village :



L'ancien atelier municipal a revêtu une nouvelle casquette sans amiante. Fini les infiltrations d'eau pour préserver sa charpente.

Nous avons opté pour de la tôle bac acier de la même couleur que l'autre bâtiment.

Notre école rajeunie également, après la rénovation de sa garderie, c'est le moment de faire un lifting aux extérieurs, en mettant en place avec l'équipe pédagogique un certain nombre d'agrès naturels, afin que nos enfants puissent s'épanouir auprès de ce que nous procure la nature.



TRAVAUX, ETUDES ET PROJETS

- **L'éclairage public :**

Courant 2021 nous vous avons informé de la rénovation de notre éclairage public, or à cause de la situation sanitaire, ces travaux ont été reportés courant février 2022 par le prestataire retenu, en raison de la rupture des composants. Nous avons hâte que ces derniers soient changés au profit d'un éclairage LED qui permettra à la commune d'économiser environ 60% sur ses consommations électriques.

En parallèle nous étudions la possibilité de faire d'autres changements et rénovations de même type sur tous les bâtiments communaux, ce qui nous l'espérons nous permettra de baisser les frais généraux de notre commune.



- **La sécurisation de l'agglomération :**

Comme évoqué dans le dernier Info, les travaux de sécurisation de notre Village ont débuté.

L'installation des écluses qui permettent le ralentissement des usagers aux entrées de notre agglomération est terminée. Elles ont été agrémentées de pots de fleurs gracieusement offert par l'association **« Cernoy d'Hier à demain »**, ainsi que les plantations qui les ornent. Nous les remercions chaleureusement.

De plus, les marquages au sol des carrefours ont été refaits, des passages piétons notamment sur la place ont été rajoutés et mis aux normes.



Un balisage sur la rue d'Autry ainsi que sur le pont rue de Châtillon permet un rétrécissement de la voie afin que les automobilistes ralentissent en entrant dans notre village.

Un miroir a été posé à l'intersection rue de Châtillon - rue de Pierrefitte pour favoriser la visibilité. Dans cette continuité une résine gravillonnée de couleur sera installée lorsque la météo nous le permettra et ainsi marquer ce carrefour dangereux.

Enfin, si ces infrastructures se révèlent insuffisantes, nous étudierons d'autres moyens pour que nous puissions profiter de notre Village en toute sécurité.



- **Le parking de notre Mairie :**

Depuis quelques années la réfection du parking de la Mairie est à l'étude, aujourd'hui ce projet devient concret, une demande de subvention a été déposée mi-janvier. Nous sommes partis sur la réalisation d'un revêtement drainant, avec rénovation et mise aux normes des évacuations d'eaux pluviales. Nous souhaitons également préserver un maximum de verdure tout en organisant un plus grand nombre de places de stationnement.



Photo donnée à titre indicatif

- **Véhicule communal :**



Mi-janvier nous avons établi une demande de subvention concernant le changement de l'utilitaire des services techniques. Eh oui notre C15 a fait son temps et n'en peut plus. Nous souhaitons investir dans un véhicule électrique, ce qui correspond plus à l'usage de leur activité quotidienne.

- **Des toitures à rénover :**

Après la rénovation de la toiture de l'ancien atelier municipal, nous avons fait réévaluer celle de l'Auberge du « **Saint Loup** » et de sa dépendance. Cette évaluation nous a permis de déposer une demande de subvention mi-janvier, afin de réaliser les travaux dès réception de cette dernière.

En ce qui concerne l'Eglise, une pré-étude et évaluation de réfection nous a été transmise par un expert que nous avons mandaté.

Grâce à cette étude nous allons pouvoir consulter les organismes d'aides.



- **Projets d'investissements communaux :**



L'équipe municipale étudie la possibilité de viabiliser certains terrains communaux afin que de nouvelles familles viennent s'installer dans notre village. Nous étudions également la possibilité d'agrandir le lotissement de la Presles pour permettre à des familles d'accéder à la propriété.

- **Petits aménagements essentiels :**

Nous avons installé sur la place de l'Eglise, un défibrillateur automatique disponible et accessible à tous. Ce dernier est fixé à l'abri dans son boîtier chauffé et ventilé à l'arrière de l'abribus au niveau de la place handicapé.

En espérant, pour une fois, que cet investissement ne soit jamais utilisé, pour le bien de chacun.

Nous avons également fait installer un tableau avec des prises pour le confort des exposants et producteurs de nos marchés.



2022 une année de Recensement

Depuis le 20 janvier le recensement de la population a débuté sur notre commune.

Les résultats obtenus permettent d'établir les besoins de la population et sont des éléments déterminants pour les dotations versées à la commune par l'Etat.

Votre participation est primordiale.

Les données collectées sont protégées et confidentielles.

Cette année, pour plus de facilité, vous pouvez répondre au recensement sur internet uniquement avec un ordinateur.

A défaut, le formulaire papier reste disponible.

Notre agent recenseur est à votre disposition pour toutes vos questions. Elle est **équipée informatiquement pour vous aider à compléter le formulaire internet à domicile ou en mairie** si vous le souhaitez.



Myriam KRYWECKY
06 64 23 55 10

Notre agent coordonnateur, Laurence BARGES, est également à votre disposition : 02 38 31 47 02

Merci pour votre participation

NOTRE ÉCOLE

- Une nouvelle fresque :

Au début de cette nouvelle année scolaire, la fresque qui avait débutée tant bien que mal à cause de la situation sanitaire en 2021 a pu être terminée et inaugurée.

La collaboration d'Emilie Leroux, notre institutrice, ainsi que celle de Gabriella (association Arteria) a permis de concrétiser et de donner de la joie à nos bambins ainsi qu'à leurs familles en participant à l'élaboration de cette dernière.

Basée sur le thème de la Nature et du Fantastique, cette fresque a également été pensée à travers les dessins des enfants qui ont été retranscrits.



- Des petits aménagements :

Pour améliorer la vie de tous au sein de notre école, des petits aménagements ont été réalisés.

Dans un premier temps un interphone visio a été installé au niveau de la porte d'entrée, par la suite des éclairages ont été posés afin que les familles ainsi que nos agents puissent accéder à l'école en toute sérénité.

Des composteurs en bois, ludiques, mis à disposition par le SMICTOM, permettent aux enfants d'apprendre le recyclage des déchets, pour ensuite utiliser le composte obtenu pour leurs carrés potagers.

Une butte de terre avait été créée l'année passée, au grand plaisir des enfants, cette année elle a été agrémentée d'agrès, telles qu'une poutre et des billes de bois, ce qui permet aux enfants d'inventer encore plus d'aventures.

Un mûrier platane a été planté, pour procurer à moyen terme de l'ombre aux enfants, ainsi qu'une tonnelle en attendant que la nature le leur procure.

Cette année nous aimerions acheter une cabane en bois, et un troisième arbre sera planté.



- Nos enfants ces artistes :

Cette année en classe les enfants étudient les différentes formes que l'eau peut avoir, c'est donc tout naturellement que la classe a participé à l'exposition photos organisée par l'association « **Cernoy d'Hier à Demain** », les 18 et 19 Décembre dernier.



Pour le repas du 10 Décembre, les enfants ont fabriqué des décorations pour leurs tables afin d'agrémenter le repas préparé par l'Auberge du « **Saint Loup** ». Ils ont également participé à la décoration des sapins de la place gentiment offert par **Mr De Rancourt**.

- Les festivités de fin d'année :



Malgré la situation sanitaire et le protocole qui change sans arrêt, le SIRIS a réussi à organiser et pour le plus grand plaisir des enfants une journée sur le thème de la joie.

Un spectacle a eu lieu dans notre salle des fêtes pour nos deux écoles, et ce à des horaires différents afin de respecter l'interdiction du brassage des classes. La compagnie « **des ânes rouges** » nous a conté « La valse aux histoires », petits et grands ont été emportés par ses magnifiques contes, accompagnés de musiques.



Cette journée s'est terminée avec la remise des cadeaux de Noël, cette année le SIRIS a opté pour des cadeaux en bois fabriqués dans notre département.

Des jeux ludiques et d'habileté qui ont plus aux enfants comme aux grands.

Un goûter a également été offert aux enfants de Cernoy-en-Berry et de Pierrefitte-ès-Bois le vendredi des vacances de fin d'année.



Après le succès et l'engouement des enfants l'année dernière lors de l'opération des Pères Noël Verts, cette année la participation a été plus importante encore. Les enfants sont heureux de pouvoir contribuer à donner du plaisir en offrant leurs anciens jouets encore utilisables, pour les enfants qui n'ont pas leur chance. Le secours populaire de Briare est venu récupérer tous ces jouets et a été agréablement surpris de cette récolte qui fût pour eux une des plus importantes cette année à l'occasion des fêtes.

Merci les enfants grâce à vous vos jouets ont fait plaisir à d'autres bambins, à recommencer chaque année.



- Notre garderie :



Cette année les enfants de notre garderie périscolaire ont pris l'initiative de créer un lien avec les aînés des communes du SIRIS, en créant des cartes de vœux qui ont été remises en même temps que les bons de Noël sur notre commune et des colis de fin d'année sur la commune de Pierrefitte-ès-Bois.

Les enfants ont reçu en retour des cartes, des livres, merci à nos aînés d'avoir pris le temps de leur répondre.

Merci à notre animatrice Barbara d'avoir eu cette idée et de l'avoir menée à bout malgré encore une fois les difficultés rencontrées cette année avec la COVID, il est important que justement durant ces moments difficiles le lien soit maintenu.

- Notre cantine :

Pour le bien de nos enfants, de leur culture du goût, les membres du SIRIS ont décidé d'arrêter le contrat avec la société CONVIVIO au 28 Février prochain. Nous désirons travailler avec une entreprise de restauration locale. Nous pensons que les circuits courts, le bien manger doit faire partie également de la vie scolaire.

Une prochaine réunion aura lieu le 9 Février avec les membres du SIRIS afin de finaliser cette décision.

ETAT CIVIL

- Carnet rose :

Trois petits cernoyens ont vu le jour sur notre commune en 2021. Notre carnet rose compte donc 3 nouveaux bambins : Héléna, Marcus et Bryan bienvenue à eux et félicitations aux heureux parents.

La commune plantera à l'occasion de ces naissances, des arbres pour chaque enfant né (l'emplacement et variété des arbres restent à définir), une cérémonie aura lieu au printemps avec les familles qui le souhaitent pour mettre le prénom de leur enfant sur leur arbre.

- Mariages et nouveaux arrivants :

Trois mariages ont eu lieu sur notre commune en 2021. Nous souhaitons beaucoup de bonheurs aux nouveaux époux.

Cette année nous avons eu du mouvement au sein de notre population, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et une bonne continuation à ceux qui ont déménagé.

Notre commune souhaite attirer de nouveaux habitants pour le dynamisme et la vie de notre village. Les familles avec enfants sont les bienvenus pour faire perdurer entre autres notre école.

- Décès :

Nous souhaitons rendre hommage à nos disparus : Cinq Cernoyens nous ont quittés en 2021. Toutes nos pensées vont à leurs familles.

Un Hommage particulier à la doyenne de notre village, Madame Georgette Beaulieu née Rouzeau, décédée le 18 janvier 2022 dans sa 104^{ème} année.

Nous adressons toutes nos sincères condoléances à son fils, Monsieur Henri Beaulieu et à sa famille.

Madame Beaulieu naquit à Cernoy-en-Berry le mardi 24 septembre 1918 dans la saboterie de son grand-père, située au Petit Fricot, 4 rue de Châtillon.

A la fin de la guerre, sa mère se retrouvant seule avec 3 enfants, c'est son grand-père, personnalité du village, militant de l'école laïque, sabotier et violoneux, qui se charge de la famille.

Au décès de ce dernier, les 3 enfants sont recueillis par ses fils Alfred et Emile.

Alfred, lui aussi sabotier, violoneux tient le bistrot de la place de l'église.

C'est Emile Rouzeau, tailleur, qui élèvera la petite Georgette.

Elle ira à l'école de Cernoy-en-Berry jusqu'à l'année de son certificat d'étude, puis elle suivra Emile Rouzeau qui part s'installer à Paris, où il entre dans une école de coupe et ouvre son atelier de tailleur.

Il y rencontre sa femme, modiste, qui tient une boutique de mode.

Née dans un atelier de sabotier, élevée par un tailleur, Georgette est tout naturellement attirée par l'artisanat et l'artistique.

Elle poursuit ses études à Paris, plongée dans la vie parisienne et fait partie d'une chorale. Elle apprend le métier de couturière, spécialisée culottière.

Hélas, arrive la seconde guerre mondiale.

Emile rapatrie sa famille à Cernoy, alors que lui reste à Paris et fait des allers retours.

Georgette travaille à Cernoy et c'est là qu'elle rencontre son futur mari, Roger Beaulieu.

Il est originaire de Cosne et s'est réfugié à Cernoy pour échapper au STO.

A la libération, Emile, son oncle, est nommé Maire de Cernoy en attendant la réorganisation.

C'est, d'ailleurs, lui qui aura la joie de célébrer son mariage avec Roger Beaulieu le 23 juin 1945.

Ensuite, les jeunes époux partent s'installer à Paris, quartier Belleville dans le 11^{ème} arrondissement, et construisent leur vie. Leur fils, Henri, deviendra professeur d'histoire géographique. C'est en 1980 que Madame Georgette Beaulieu revient vivre à Cernoy.

Calendrier des festivités

En 2022, nous souhaitons réitérer les événements qui ont eu lieu l'année dernière et qui grâce à vous tous ont eu un beau succès. C'est pourquoi nous avons établi un calendrier pour les prochains événements du premier semestre, ces derniers auront lieu les vendredis à partir de 16h00 sur la Place de L'Eglise:

4 Mars : Marché des producteurs et défilé pour carnaval

15 Avril : Marché des producteurs et chasses aux œufs

13 Mai : Marché des producteurs et fête du Printemps

10 Juin : Marché des producteurs et artisans



Marché de Producteurs

D'autres dates vous seront communiquées par la suite notamment pour la fête nationale, halloween et Noël....

Ma commune dans la poche

Depuis environ un an nous vous tenons informés grâce à l'application Panneau Pocket.

Simple à utiliser sur smartphone, tablette et ordinateur, **n'hésitez pas à la télécharger.**



PANNEAUPOCKET
Informe et Alertes les habitants



La Gazette des Associations

LE COMITE D'ANIMATION de CERNOY-EN-BERRY

vous souhaite une **bonne année 2022**,

Nous continuons à organiser diverses manifestations et à nous réunir pour un atelier loisirs créatifs qui se déroule désormais les

JEUDIS de 14h à 16h30 à la salle des fêtes.

Toutes les personnes qui souhaitent s'investir dans l'association sont les bienvenues. Il n'y a pas d'âge pour intégrer l'équipe et participer à l'animation de la commune.

N'hésitez pas à venir nous voir même occasionnellement pour partager un moment de convivialité.

Présidente : Myriam KRYWECKY 06.64.23.55.10

Les clés du Labyrinthe administratif

• Les règles de l'urbanisme :

Avant le début de tout nouveau projet, il est vivement conseillé de prendre contact avec la mairie ou le Service instructeur de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye afin de vérifier sa faisabilité, même si ce projet n'est encore qu'une idée. Cette première démarche facilite la constitution du dossier et son traitement ultérieur. Il est également utile de se renseigner auprès du service avant un projet d'acquisition pour vérifier ce qu'il est possible d'envisager.



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé lors du conseil communautaire du 10/12/2019, est applicable sur l'ensemble de notre commune depuis le 31/12/2019.

Les agents vous accompagnent ainsi dans vos projets et instruisent tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme.

Mairie : 02 38 31 47 02 et secretariat@cernoy-en-berry.fr
 CC Berry Loire Puisaye : 02 38 37 14 63 et urbanisme@cc-berryloirepuisaye.fr

Les différents documents d'urbanisme :		
Document	Objet	Instruction
Le Certificat d'Urbanisme (CU) - CU de type a , d'information : - CU de type b , opérationnel :	Il s'agit d'un acte administratif informant le pétitionnaire sur les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété. Il en existe de deux sortes : C'est une demande facultative en vue de connaître les dispositions d'urbanisme d'un terrain, traitée en direct par le secrétariat de mairie. C'est une demande facultative en vue de savoir si une opération déterminée est réalisable (construction, établissement commercial, lotissement), instruite par un service instructeur de la CC BLP.	1 mois 2 mois valable 18 mois et renouvelable une fois pour la même durée.
La Déclaration Préalable	Il s'agit d'une autorisation d'occupation du sol. C'est un dossier simplifié pour les travaux de faible importance : <ul style="list-style-type: none"> • travaux qui créent entre 5 m² ou 20 m² de surface de plancher (1) ou d'emprise au sol (2). Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine d'une commune couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Toutefois, entre 20 et 40 m ² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m ² , <ul style="list-style-type: none"> • travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment, • travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux. Par délibération du 30 janvier 2021, l'installation de clôture et les travaux de ravalement de façade ne sont pas soumis à déclaration préalable, sur l'ensemble du territoire de la commune de Cernoy-en-Berry, mais doivent impérativement être conformes aux règles établies par le PLUI. <p>(1) <i>Surface de plancher</i> : Somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1 mètre 80, calculée à partir du nu intérieur des murs</p> <p>(2) <i>Emprise au sol</i> : Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Elle correspond à l'ombre portée au sol lorsque le soleil est à la verticale de la construction ; puisqu'elle comprend les débords et les surplombs.</p>	1 mois

Les différents documents d'urbanisme :		
Document	Objet	Instruction
Le Permis de Construire	Il s'agit d'une autorisation d'occupation du sol exigée pour toute construction même sans fondation de plus de 20 m ² , à l'exception de certains ouvrages techniques et de très petits travaux.	2 mois pour les maisons individuelles et/ou leurs annexes et 3 mois pour les autres cas.
Le Permis d'Aménager	Il est obligatoire pour les opérations d'aménagement dont les lotissements de deux lots ou plus avec réseaux ou espaces communs ou les terrains de camping.	3 mois
Le Permis Modificatif	Il s'agit d'une demande de modification mineure d'un permis de construire initial en cours de validité. Cette demande de permis peut être déposée à tout moment, tant que l'attestation de non-contestation de la conformité n'a pas été délivrée. Les modifications pouvant être apportée sont : <ul style="list-style-type: none"> • la modification de l'aspect extérieur de la construction, • la réduction ou l'augmentation modérée de l'emprise au sol de la construction ou de la surface de plancher, • le changement de destination d'une partie des locaux, • la modification de l'implantation, etc. 	2 mois
Le Permis de Démolir	Instauré par délibération du 30 janvier 2021, il est exigible pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.	2 mois

Infos		
PLUI :	L'ensemble des pièces constitutives du dossier du PLUi, (plans de zonage, règlement, règlement annexe, orientations d'aménagement et de programmation, projet d'aménagement et de développement durable, rapports de présentation, liste de servitudes...), disponible en mairie , est également consultable et téléchargeable sur le lien suivant :	https://drive.google.com/drive/folders/1ec1WHgRhXNI37vZznKCCQnjvz79u0RL9Q
Plans cadastraux :	Vous pouvez consulter les plans cadastraux, mis en ligne par le gouvernement sur :	www.cadastre.gouv.fr https://www.geoportail.gouv.fr/
Tous les formulaires en ligne :	Les formulaires sont en ligne sur le site de CC Berry Loire Puisaye :	http://www.cc-berryloirepuisaye.fr/fr/information/6832/instruction-urbanisme
Dématérialisation des actes d'urbanisme :	Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer, de façon dématérialisée, vos demandes d'urbanisme sur le site : A noter qu'il vous est toujours possible de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format papier à la mairie du lieu des travaux.	https://gnau31.operis.fr/berryloirepuisaye/gnau/#/



- Il est où le problème ?
- La porte au plafond la !
- Ca ? j'anticipe ! si vous voulez faire un 2^{ème} étage, paf ! vous pouvez parce qu'il y a déjà une porte pour y accéder !



Les aides pour la rénovation de l'habitat

Rénovation de l'habitat : un projet de la communauté de communes Berry Loire Puisaye pour la préservation du climat et pour la relance économique !

Vous souhaitez effectuer des travaux dans votre habitation ? Une maison bien rénovée et isolée, c'est un espace confortable et sain, un lieu résilient face aux épisodes climatiques, un foyer où il fait bon vivre. C'est aussi une réduction des factures et des consommations d'énergie, une participation à la relance par l'économie verte. En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27 % des émissions de CO2 et 45 % de la consommation d'énergie finale du pays.

La communauté de communes Berry Loire Puisaye renouvelle son Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour contribuer à la rénovation des logements. Ce dispositif complète les financements déjà disponibles dans le cadre du Plan de relance national (crédits de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : ANAH).

Les propriétaires pourront être accompagnés dans leurs démarches administratives – demandes d'aide financière, prêts à taux réduits, contraintes d'urbanisme – et bénéficier de conseils techniques, pour le choix des matériaux et équipements, l'analyse des devis, etc. Ils seront informés sur leur éligibilité aux **aides de l'ANAH** (jusqu'à 50% des travaux HT sous conditions) mais aussi Ma Prime Rénov et les aides du **département du Loiret** pour les travaux d'accessibilité.

La communauté de communes Berry Loire Puisaye ajoute aux aides de l'ANAH une subvention complémentaire de 5% des travaux HT pour les propriétaires bailleurs et de 8% pour les propriétaires occupants.

En outre, afin d'encourager la remise sur le marché de logements vacants, la communauté de communes verse une prime de 2000 € aux personnes qui achètent un logement vacant depuis plus de 2 ans pour en faire leur habitation principale, ainsi qu'une prime de 2000 € pour les primo-accédants dans l'ancien (logement de plus de 15 ans). Ces deux primes sont cumulables. En parallèle, des actions de sensibilisation, et mobilisation des acteurs économiques, seront lancées pour impliquer chacun dans ce projet. Cet hiver, l'accent sera mis sur la prévention et la lutte contre la précarité énergétique et le mal-logement, qui touchent les plus démunis. Des visites originales des centre bourgs seront également organisés avec des drones thermographiques.

Pour être accompagné dans votre projet, bénéficier de conseils techniques et d'une assistance dans la mobilisation des aides financières, vous pouvez contacter l'opérateur Loire Future.

02 38 77 57 23 du lundi au vendredi 9h-12h30 ; 13h30-17h

Demande d'accompagnement en ligne : <http://loirefuture.fr/berryloirepuisaye>

Nouveautés au 1^{er} janvier 2022 :

- Une simplification des aides financières avec la fusion des dispositifs MaPrimeRénov' et Habiter Mieux Sérénité de l'Anah.
- Des primes additionnelles pour les rénovations globales.
Par exemple lorsque l'on combine plusieurs types de travaux : isolation, fenêtres, équipement de chauffage...
- Une simplification des financements, avec le Prêt Avance Rénovation, garanti par l'Etat, et l'augmentation des durées et plafonds de dépenses pour l'Eco-Prêt à taux 0%.

